

Coignièrès, le 20 mars 2023

PROCES VERBAL

De la réunion du C.S.T. en date du 16 mars 2023

Les membres du Comité Technique ont été régulièrement convoqués.

- Membres présents :
 - o Titulaires :
 - Monsieur Didier FISCHER, Président
 - Madame Florence COCART, Élu
 - Madame Sophie PIFFARELLY, Élu
 - Madame Yasemin DOMNEZ, Élu
 - Monsieur Abdel GUESSOUM, agent de la collectivité (CFTC)
 - Monsieur Abed BOUDJEMAA, agent de la collectivité (CFTC)
 - Madame Manuela DA COSTA, agent de la collectivité (CFTC)
 - Madame Myriam DIOLOT, agent de la collectivité (FO)
 - Monsieur Lionel LOURDIN, agent de la collectivité (FO)
 - o Suppléants :
 - Madame Naima BOULAYOUNE, agent de la collectivité (CFTC)
 - o Membres Experts :
 - Monsieur Laurent LANYI, Directeur de la Coordination Administrative
 - Madame Juliette MARTIN, Directrice des Ressources Humaines
 - Madame Perrine GUELPA, Gestionnaire Ressources Humaines

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 14h40.

- Ordre du Jour :
 - o Organisation - fonctionnement :
 - Point 1 – Ouverture de la séance - Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint
 - Point 2 – Examen pour approbation du procès-verbal du CT et du CHSCT du 28 novembre 2022
 - Point 3 – Approbation du règlement intérieur du Comité Social Territorial
 - Point 4 – Proposition de suppression d'un effectif budgétaire non pourvu du tableau des effectifs CCAS
 - Point 5 – Présentation du Plan d'action à la suite de l'étude des Risques Psychosociaux du CIG de la Grande Couronne
 - Point 6 – Modification des horaires du Centre Technique Municipal
 - Point 7 - Application des tarifs intra-muros pour la restauration scolaire aux enfants des agents communaux domiciliés hors commune
 - Point 8 – Présentation de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour le suivi de la mise en place du règlement n° 2016/679 dit RGPD
 - o Informations générales :
 - Contrat groupe assurance statutaire du personnel – 2023/2026
 - Procédure des accidents du travail
 - Accès salle de fitness
 - Suspension des prestations allouées aux agents retraités au titre du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Point 1 : Madame Florence COCART est désignée comme secrétaire de séance, Madame Manuela DA COSTA comme secrétaire adjointe.

Thème	Intervenant	Discussion
Point 2 :	M. Le Président	Invite les membres du CST à faire part de leurs observations sur les procès-verbaux du CT et du CHSCT en date du 28 novembre 2022. Il n'y a pas de remarques particulières.
	M. Le Président	Le Comité Social Territorial approuve à l'unanimité les Procès-verbaux du CT et du CHSCT du 28 novembre 2022.
Point 3 :	M. Le Président	Ce point concerne le règlement intérieur du Comité Social Territorial. Celui-ci permettra un bon fonctionnement de cette instance. Dans les annexes du dossier, nous vous proposons un règlement, je vous invite à nous indiquer vos éventuelles remarques.
	Mme Da Costa	Désormais la convocation et les pièces annexes doivent être transmises 15 jours à l'avance. Dans le règlement proposé, il est indiqué 8 jours ouvrés. Pour ce premier CST, nous avons trouvé dommageable de le recevoir seulement 8 jours ouvrés avant la date.
	M. Le Président	En effet, nous allons modifier l'article 18 en ce sens, avec transmission sous 15 jours de l'ordre du jour du CST. Les 8 jours étant uniquement en cas de CST d'urgence.
	Mme Da Costa	Concernant l'article 3, il manque de précision dans la désignation de l'ACFI et ses compétences et ce après avis du CST. Cela manque également de précisions sur la formation de l'ACFI et de l'agent de prévention.
	M. Le Président	Nous allons développer en effet ce point. Nous vous proposons par conséquent de l'adopter, sous réserve des modifications demandées.
	M. Le Président	Le Comité Social Territorial approuve à l'unanimité le point 3, sous réserve de la modification des points soulignés ci-dessus.
Point 4 :	M. Le Président	Ce point concerne la suppression d'un effectif budgétaire non pourvu au tableau des effectifs CCAS. C'est un poste d'attaché principal et cela porterait les effectifs budgétaires à 13 avec 10 postes pourvus actuellement. Il y a déjà 3 postes d'attaché pour 10 agents dans les effectifs sur le CCAS.
	M. Guessoum	Nous comprenons la démarche pour se rapprocher au plus près de la réalité, néanmoins nous ne pourrions pas voter cette suppression. Ce poste concerne un agent défendu actuellement par le CFTC, nous ne pouvons pas prendre position tant que la situation de l'agent n'est pas résolue.
		Le Comité Social Territorial pour le point 4 : CFTC : 3 voix contre, FO : 2 voix abstention, collège des élus : 4 voix pour. Pour précision, ce point est donc adopté à la majorité.
Point 5 :	M. Le Président	Ce point concerne la présentation du plan d'action à la suite de l'étude des Risques Psychosociaux du CIG de la Grande Couronne. Depuis 2021, la Ville de Coignières a travaillé avec le CIG 78, permettant la présentation de l'état des lieux du diagnostic auprès de l'ensemble des agents courant 2022. Il est ressorti un certain nombre de remarques, en analysant les principales ressources

		comme les risques pour la collectivité ainsi qu'un plan d'actions prévisionnel avec les axes d'améliorations. Le nouvel organigramme a permis à mon sens de rééquilibrer certaines choses. Un groupe de travail comme convenu sera constitué pour proposer
	M. Guessoum	Nous partageons les problématiques, la parole des agents a bien été retranscrite dans ce bilan. En effet, des choses ont été mises en place et portent leurs fruits. Il faut continuer à travailler ensemble. Nous avons une proposition sur le groupe de travail, serait-il possible d'ajouter quelques agents à celui-ci ? De faire appel à des agents experts en plus pour chaque thématique.
	M. Le Président	En effet nous pouvons partir sur le groupe de base et inviter certains agents en tant qu'experts mais il faut que ce groupe reste restreint pour que l'on puisse travailler. En tant que représentants syndicaux, vous avez également la possibilité d'aller auprès des agents afin d'apporter leurs voix lors des réunions.
	M. Lanyi	Néanmoins il ne faudrait pas que des agents qui ne sont pas conviés se sentent exclus des décisions. Vous pouvez faire remonter l'information émanant des agents en votre qualité de syndicat.
	M. Lourdin	En effet, la concertation avec les autres agents est la bienvenue et c'est pertinent de les investir.
	Mme Da Costa	Nous aurions souhaité que les agents faisant partie de notre liste puissent participer ponctuellement au groupe de travail. Par exemple seraient présents un ou deux titulaires auquel on ajoute un autre agent de la liste et ce par roulement.
	M. Le Président	Je valide cette proposition avec cette possibilité d'avoir un agent volant au sein de sa liste. Il faudra également nous prévenir en amont en transmettant la liste des représentants à chaque réunion et en s'assurant de ne pas avoir de turn over trop important.
		Le Comité Social Territorial approuve à l'unanimité le point 5
Point 6 :	M. Le Président	Ce point concerne la modification des horaires du Centre Technique Municipal. Cette proposition est le fruit d'une concertation avec les agents pour coller au mieux au besoin des services et à la pénibilité de leur tâche. Cela permet également une meilleure adaptation au climat et aux horaires de nuit ainsi que la sécurité des agents.
	M. Lourdin	En effet, cette proposition résulte d'une concertation avec les équipes, avec la prise en compte d'un décalage dans les horaires d'arrivée et de départ entre les espaces verts et les bâtiments.
	M. Boudjema	Nous avons eu des remontées d'agents des espaces verts qui auraient souhaité faire leur pause déjeuner à 12h comme le service bâtiment. Cette proposition a-t-elle bien été prise avec la concertation de tous les agents du CTM ?
	M. Lanyi	Cela a été fait en concertation avec les agents, la question sanitaire s'est évidemment posée, afin de ne pas avoir tous les agents qui prennent leur pause en même temps. Certes, certains agents n'étaient pas d'accord mais la majorité s'est imposée.
	M. Lourdin	Je confirme que cela a été vu en concertation et que l'avis de chaque agent du CTM a été demandé. J'en profite également pour rappeler que la taille du

		réfectoire ne permet pas que tous les agents du CTM puissent déjeuner en même temps, d'où le roulement.
		Le Comité Social Territorial approuve à l'unanimité le point 6
Point 7 :	M. Le Président	Ce point concerne les tarifs intra-muros pour la restauration scolaire aux enfants des agents communaux domiciliés hors commune. Afin de préserver le pouvoir d'achat de nos agents et maintenir la dynamique de la politique sociale menée par mon équipe municipale, j'ai souhaité appliquer ce changement de tarif. Actuellement cela concerne 6 agents.
	Mme Da Costa	Si dans le futur, d'autres agents se retrouvent dans la même situation, seront-ils concernés également ?
	M. Le Président	Ce sera identique pour tous les agents, nous adoptons ici le principe d'application de ce tarif. Cette proposition passera au prochain Conseil Municipal.
	M. Guessoum	Je vous remercie particulièrement de cette action en faveur des agents.
		Le Comité Social Territorial approuve à l'unanimité le point 7
Point 8 :	M. Le Président	Ce point concerne la présentation de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour le suivi de la mise en place du règlement n° 2016/679 dit RGPD. Cette convention permettra de se mettre en conformité juridique, tout en sécurisant les données de la collectivité. Cette convention est valable 3 ans.
		Le Comité Social Territorial approuve à l'unanimité le point 8
Information générale	M. Le Président	Cette information concerne le contrat groupe assurance statutaire du personnel 2023-2026. Celui-ci sera renouvelé au taux identique et permet d'assurer les accidents de travail, de service ainsi que la maladie professionnelle. La délibération passera au prochain Conseil Municipal.
	M. Le Président	Dans la continuité de l'information précédente, nous avons souhaité faire un rappel sur la procédure à suivre lors d'un accident du travail ou de trajet. La déclaration doit être faite auprès de la DRH et l'agent doit fournir un certificat médical initial pour que nous puissions étudier l'imputabilité de l'accident.
	M. Le Président	Je souhaiterais rappeler que les agents ont désormais accès à la salle de fitness dans notre gymnase.
	M. Le Président	Suite à une étude du nombre des agents retraités utilisant les prestations au titre du Comité National d'Action Sociale (CNAS), seul 4 agents les utilisent. Ces prestations vont être par conséquent suspendues, cela générant une économie de 3582€ pour la Commune. Cela permettra de financer d'autres avantages au profit des agents actifs. Les agents retraités peuvent également bénéficier de la carte vermeil qui confèrent certains avantages et notamment des réductions.
Questions diverses	M. Le Président	Question CFTC : La CFTC s'inquiète de certains agents en arrêt de travail, la collectivité est-elle au fait de la raison de ces arrêts ? Légalement nous n'avons pas à connaître le motif des arrêts. Cela peut interroger en effet et c'est un sujet qui nous tient à cœur. Pour votre information, certains agents sont en arrêt de longue date.

diverses		<p>en arrêt de travail, la collectivité est-elle au fait de la raison de ces arrêts ? Légalement nous n'avons pas à connaître le motif des arrêts. Cela peut interroger en effet et c'est un sujet qui nous tient à cœur. Pour votre information, certains agents sont en arrêt de longue date.</p>
	M. Le Président	<p>Question CFTC : Nous demandons à l'autorité territoriale d'être très vigilant sur les propos à connotation sexuelle tenue entre les agents homme ou femme.</p> <p>Je vois bien de l'incident dont vous parlez qui pour moi est réglé : le DCA a rencontré les deux agents en rappelant que l'humour n'est pas nécessairement partagé par tous. Il a été rappelé que nous étions sur un temps professionnel et que parfois il faut s'en tenir à cela. Pour rappel, la Ville a mis en place un registre de signalement des actes de violence, de discrimination de harcèlement et d'agissement sexistes. Ce registre est disponible aux RH. Nous ne laisserons pas se développer ce type de comportement : si le cas le nécessite je rencontrerai les agents concernés, afin de mettre un terme à tout agissement inapproprié. Enfin je vous rappelle que nous avons conventionné avec le CIG pour tout accompagnement psychologique si cela le nécessite. Dès lors vous l'aurez compris en fonction du niveau de gravité une réponse sera toujours apportée.</p>

Le Président remercie les membres titulaires et suppléants pour leur participation et lève la séance à 16h.

Signature et approbation du présent procès-verbal :

**La Secrétaire de séance,
Florence COCART**



**La Secrétaire Adjointe,
Manuela DA COSTA**



**Le Président du Comité Social Territorial
Didier FISCHER**

